

cherche des responsables de la situation financière actuelle, politique antipaysanne de M. Pinay en 1952, perspectives d'une politique de déflation aux dépens de l'agriculture, nécessité d'une égalité de traitement avec l'industrie et le commerce [18 octobre 1957] (p. 4526, 4527); — du projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier : *Evolution de la situation boursière au cours des dernières quarante-huit heures, communication du rapport du comité d'experts, création de nouveaux services à la Caisse des dépôts et consignations, chute du mark en 1923, possibilité d'emprunt près l'Union européenne des payements, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international, nécessité de dénationaliser et de défonctionnariser l'Etat français et l'économie française* [14 novembre 1957] (p. 4807 à 4809); — de la proposition de loi relative au cumul des exploitations agricoles, Article unique : *Son amendement (Publicité aux demandes de dérogation)* [5 décembre 1957] (p. 5174); *Son amendement : Mesures tendant à faciliter le contrôle et l'application de la loi* (p. 5174); — du projet de LOI DE FINANCES pour 1958 : *Création d'une caisse ayant pour but de contribuer à rétablir la situation monétaire et de financer la construction de logements* [17 décembre 1957] (p. 5445); *Ses explications de vote sur la question de confiance : Allocations familiales agricoles, création d'une caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme* [19 décembre 1957] (p. 5511, 5512, 5513); en deuxième lecture, Art. 3 : *Amendement de M. Demusois (Subvention patronale tendant à éviter la majoration des tarifs de la R.A.T.P.)* [26 décembre 1957] (p. 5545); — en deuxième lecture, d'un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1957 et ratification de décrets, Art. 25 bis : *Reclassement des météorologistes par le biais du collectif* [26 décembre 1957] (p. 5572, 5573); — d'interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement : *Possibilité de déclarer l'état de guerre à la Tunisie* [22 janvier 1958] (p. 201, 202); — d'un projet de loi relatif à la police de la circulation routière, Art. 13 : *Son amendement (Barrages de routes)* [29 janvier 1958] (p. 361 et suiv.); Art. 28 : *Nullité de l'acte, dit loi du 12 janvier 1943, réprimant les attentats contre la circula-*

tion routière [4 février 1958] (p. 477, 478); — des conclusions d'un rapport sur les opérations électorales du département de la Réunion : *Elections en Russie* [18 février 1958] (p. 827). — Dépose une demande d'interpellation sur la politique économique et financière du Gouvernement [18 février 1958] (p. 835). — Prend part à la discussion : du projet de LOI DE FINANCES pour 1958, deuxième partie : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR, Art 70 : *Electrification rurale* [25 mars 1958] (p. 1938); ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE : *Conditions dans lesquelles a été déposée la lettre rectificative* [27 mars 1958] (p. 2039). = S'excuse de son absence [18 mai 1956] (p. 1924), [6 juin 1956] (p. 2340), [2 février 1957] (p. 543). = Obtient un congé [6 juin 1956] (p. 2340).

DOUALA-MANGA-BELL (M. Alexandre),

Député du Cameroun (C. A., puis P. R. A.).

Son élection est validée [6 juin 1956] (p. 2342). = Est nommé membre : de la Commission de la justice et de législation [31 janvier 1956] (p. 161); de la Commission des territoires d'outre-mer [31 janvier 1956] (p. 161); de la Commission de la presse [4 octobre 1957] (p. 4503); de la Commission de la justice et de législation [5 décembre 1957] (p. 5149).

Dépôts :

Le 7 juin 1956, une proposition de loi portant amnistie des condamnations prononcées dans le territoire du Cameroun, n° 2084. — Le 25 juillet 1957, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à reculer de deux ans à titre transitoire, pour une période de dix ans, au bénéfice des étudiants originaires de la France d'outre-mer, la limite d'âge fixée pour le concours d'entrée dans les grandes écoles, n° 5670. — Le 25 juillet 1957, une proposition de loi tendant à créer pour la région administrative de Bamiléké, chef-lieu Dschang, une quatrième circonscription électorale dans l'Etat sous tutelle du Cameroun, n° 5671. — Le 25 juillet 1957, une proposition de loi tendant à interdire le cumul des mandats à l'Assemblée Nationale française et à l'Assemblée législative de l'Etat sous tutelle du Cameroun, n° 5672.

Interventions :

Prend part à la discussion de la proposition de décision sur le décret du 28 mars 1957 portant statut du Cameroun : *Position des socialistes du Cameroun, nécessité de faire confiance aux Africains, remplacement de M. Roland Pré* [4 avril 1957] (p. 2037, 2038). — Donne sa démission de député [4 avril 1957] (p. 2054). — Est réélu *Député du Cameroun* le 23 juin 1957. Cette élection est validée [24 juillet 1957] (p. 3932). — Prend part à la discussion : d'un projet de loi portant ratification des traités instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom : *Situation des territoires d'outre-mer* [6 juillet 1957] (p. 3384) ; *L'Afrique et les traités* (p. 3402, 3403) ; — en deuxième examen, des conclusions du rapport relatif à la procédure d'expropriation spéciale à des concessions domaniales : *Ses observations sur les abus commis au Cameroun et les expropriations exécutées sans indemnités* [11 juillet 1957] (p. 3534, 3535). = S'excuse de son absence [22 janvier 1957] (p. 185), [17 septembre 1957] (p. 4090). = Obtient des congés [22 janvier 1957] (p. 185), [17 septembre 1957] (p. 4090).

DOTRELLOT (M. Pierre), Député de la Somme (S.).

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 46). = Est nommé membre de la Commission : de l'éducation nationale [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4502) ; de la famille, de la population et de la santé publique [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4502).

Dépôts :

Le 17 avril 1956, une proposition de loi tendant à harmoniser les statuts des intendants et économes des établissements d'enseignement avec l'ensemble des personnels dépendant du Ministère de l'Éducation nationale, n° 1458. — Le 27 avril 1956, une proposition de loi tendant à instituer en faveur des étudiants une allocation d'études, n° 1694. — Le 27 novembre 1956, un rapport au nom de la Commission de l'éducation nationale sur la proposition de loi (n° 1458) de M. Doutrelot et plusieurs de ses

collègues tendant à harmoniser les statuts des intendants et économes des établissements d'enseignement avec l'ensemble des personnels dépendant du Ministère de l'Éducation nationale, n° 3339. — Le 12 décembre 1956, un rapport au nom de la Commission de l'éducation nationale sur la proposition de loi (n° 1490) de M. Deixonne et plusieurs de ses collègues tendant à normaliser la représentation des étudiants auprès des écoles d'enseignement supérieur, facultés et universités, n° 3521.

Interventions :

Prend part à la discussion d'une proposition de résolution tendant à rétablir l'indemnité de doctorat en qualité de *Rapporteur suppléant* [30 octobre 1956] (p. 4415).

DREYFUS-SCHMIDT (M. Pierre), Député du territoire de Belfort (R. P.).

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 42). = Est nommé : membre de la Commission de la justice et de législation [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4502) ; membre de la Commission de l'intérieur [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4502) ; membre suppléant de la Commission des finances [4 octobre 1957] (p. 4502).

Dépôts :

Le 16 octobre 1956, une proposition de loi tendant à supprimer le fonds spécial institué au profit de l'Union nationale des associations familiales et des unions départementales d'associations familiales, par dotation supportée par les régimes d'allocations familiales, n° 2972. — Le 16 octobre 1956, une proposition de loi tendant à abroger l'ordonnance du 3 mars 1945 sur les associations familiales et à lui substituer un statut analogue à celui qu'a défini la loi de 1884 pour les syndicats professionnels, n° 2973. — Le 25 octobre 1956, un rapport au nom de la Commission de l'intérieur sur les propositions de loi : 1° de M. Pierre Meunier et plusieurs de ses collègues n° 745) tendant à intégrer tous les chefs de bureau et rédacteurs de préfecture dans le cadre des attachés de